

Ces documents sont aussi disponibles en version numérique sur :

**www.ispg.be/stages**

AESI

**DOCUMENTS DE STAGE**

**à destination du maître de stage**



**Cher - chère Maître de stage,**

**Le stage est un moment essentiel dans la formation initiale d’un enseignant.**

**Nous tenons ici à vous remercier chaleureusement pour votre partenariat avec l’ISPG, et pour l’encadrement et l’accueil que vous réservez**

**à cet-te étudiant-e.**

**Grâce à vous, il-elle va pouvoir découvrir notre métier, acquérir de nouvelles compétences et progresser.**

**Donnez-lui rapidement les sujets de ses leçons et les objectifs généraux que vous attendez. Cela facilitera ses préparations et votre suivi.**

**N’hésitez pas à nous contacter pour tout renseignement complémentaire.**

Dans cette farde vous trouverez …

|  |  |
| --- | --- |
| **A lire ...** |  |
| * avant le début du stage : | Ce petit fascicule |
| * en cas de problèmes : | *Nous contacter*… |
|  |  |
| * pour vous aider à compléter   le carnet de stage :     * comment être rémunéré ?   (pour étudiants de B 2 et 3) | *Les consignes reprises pour mémoire dans cette farde*  *Circulaire 2016-2017* (à l’intérieur) |

|  |  |
| --- | --- |
| **A remplir …** |  |
| * Pendant le stage : | *Le carnet de stage* |
| * A la fin du stage : | *Appréciation générale de stage (par le MS)* |
|  | *Document de rémunération (Bac 2 et 3)* |

* Par le professeur visiteur : *Document «  Evaluation de leçon »*

***EN BREF …***

***Ce que vous pouvez attendre de l'étudiant :***

* Qu'il respecte ses engagements et les règles élémentaires du savoir-vivre, entre autres la ponctualité, la courtoisie, la neutralité, la tenue… ;
* Qu'il vous montre ses préparations à l'avance ;
* Qu'il soit en possession de tous les documents nécessaires ;
* Qu'il tienne compte de vos remarques ;
* Qu'il accepte d'assumer occasionnellement l’une ou l’autre activité complémentaire (rattrapages, visites, évaluations, etc.).

***Ce que nous attendons de vous :***

* Que vous transmettiez les sujets de cours le plus vite possible (au plus tard une semaine avant la prestation en vous référant à la feuille ad hoc) ;
* Que vous informiez le stagiaire sur les modalités de fonctionnement de votre école (système d'évaluation, photocopies, gestion de la discipline, etc.) ;
* Que vous remplissiez/signiez les documents administratifs (lettre du dossier, carnet de stage, évaluation de stage) ;
* Que vous commentiez régulièrement avec l'étudiant ses préparations et ses prestations ainsi que l’évaluation générale de stage à lui remettre dans la semaine qui suit la fin du stage ;
* Que vous nous contactiez en cas de problème.

***A éviter :***

* Donner trop tard ou modifier un sujet de cours en dernière minute (un AESI débutant a besoin d'énormément de temps pour préparer) ;
* Demander au début du cours à un AESI débutant de modifier de manière significative sa démarche ;
* **Laisser un étudiant de 2ème année seul devant la classe, de même qu'un étudiant de 3ème qui éprouve des difficultés à gérer un groupe classe** ;
* Donner un sujet de cours complexe à un étudiant de B2 en début d’année, qui éprouve des difficultés.

*Avec tous nos remerciements !*

***LE CAHIER DE STAGE…***

Le cahier qui accompagnera l’étudiant tout au long de son stage va vous permettre de communiquer avec lui.

Inscrivez-y, pour chaque leçon, vos suggestions d’amélioration, les moments qui vous ont paru bons et ceux que vous l’encouragez à modifier à l’avenir. Notez des pistes pour qu’à la fin de chaque leçon, l’étudiant ait un feed-back le plus efficace possible de son activité.

Le contenu de ce carnet ne sera pas pris en compte pour l’évaluation certificative du stage. Il tient au contraire lieu d’évaluation formative entre l’étudiant et vous. Il restera la propriété de l’étudiant qui n’en communiquera le contenu à une tierce personne qu’à sa convenance. Nous vous demandons de respecter la confidentialité de cet outil réflexif.

De même que vous écrirez dans ce carnet et que vous le remettrez au fur et à mesure à l’étudiant, celui-ci pourra y écrire à son tour, vous faire part de ses questions et de ses propres idées d’amélioration pour ses activités. L’étudiant veillera à vous donner le cahier avant le début de chacune de ses leçons. Si une leçon vous paraît clairement réussie ou ratée, faites-le lui savoir à titre indicatif via ce cahier, pour qu’il comprenne le plus tôt possible vos critères d’évaluation.

Pour vous guider à ce sujet, il vous remettra, avant le début du stage, la grille d’évaluation finale du stage et un document d’évaluation de leçon. Nous vous demandons de compléter le premier en fin de stage. Le deuxième ne vous est remis qu’à titre indicatif. Il n’y a pas lieu de le photocopier ni d’en compléter un par leçon si vous utilisez ce cahier.

***NOUS CONTACTER…***

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Branche | Année | | | Nom | Téléphone | E-mail |
| 1ère | 2è | 3è |  |  |  |
| Responsable AESI  Coordinateur des stages |  |  |  | Jean-Bernard Lens  Philippe Collignon | 02/613.19.90 | [jean.bernard.lens@galilee.be](mailto:jean.bernard.lens@galilee.be)  [philippe.collignon@galilee.be](mailto:philippe.collignon@galilee.be) |
| Psychopédagogie (MA) |  |  |  | S.Vanmeerhaeghe | 0477/730551 | [Sophie.vanmeerhaeghe@galilee.be](mailto:Sophie.vanmeerhaeghe@galilee.be) |
| Psychopédagogie (SE) |  |  |  | S.Vanmeerhaeghe | 0477/730551 | [Sophie.vanmeerhaeghe@galilee.be](mailto:Sophie.vanmeerhaeghe@galilee.be) |
| Psychopédagogie (SH) |  |  |  | Serge Dupont | 0484 993963 | [serge.dupont@galilee.be](mailto:serge.dupont@galilee.be) |
| Psychopédagogie (SH) |  |  |  | Sandrine Celis | 0477/199505 | [sandrine.celis@galilee.be](mailto:sandrine.celis@galilee.be) |
| Psychopédagogie (SN) |  |  |  | Sylvain Corrillon | 0499/110183 | [sylvain.corrillon@galilee.be](mailto:sylvain.corrillon@galilee.be) |
| Psychopédagogie (AP) |  |  |  | Cathy Richir | 0471/61.47.05 | [cathy.richir@galilee.be](mailto:cathy.richir@galilee.be) |
| Psychopédagogie (LG) |  |  |  | Cathy Richir | 0471/61.47.05 | [cathy.richir@galilee.be](mailto:cathy.richir@galilee.be) |
| Psychopédagogie (FF/FR) |  |  |  | Sandrine Celis | 0477/199505 | [sandrine.celis@galilee.be](mailto:sandrine.celis@galilee.be) |
| Psychopédagogie (FF/FR) |  |  |  | Sandrine Celis | 0477/199505 | [sandrine.celis@galilee.be](mailto:sandrine.celis@galilee.be) |
| Anglais |  |  |  | Nathalie Hancisse | 0479/74.18.43 | nathalie.hancisse@galilee.be |
| Arts plastiques |  |  |  | Françoise Baetmans | 0472/87 64 09 | [françoise.baetmans@galilee.be](mailto:françoise.baetmans@galilee.be) |
| Arts plastiques |  |  |  | Denis Crutzen | 0485/194251 | [denis.crutzen@galilee.be](mailto:denis.crutzen@galilee.be) |
| Biologie |  |  |  | Nathalie Galland | 0485/37 42 02 | [nathalie.galland@galilee.be](mailto:nathalie.galland@galilee.be) |
| Biologie |  |  |  | Brigitte Amory | 010/45.58.78 | [brigitte.amory@galilee.be](mailto:brigitte.amory@galilee.be) |
| Chimie |  |  |  | Benoit Timmermans | 0473/80.51.28 | [benoit.timmermans@galilee.be](mailto:benoit.timmermans@galilee.be) |
| Français |  |  |  | Caroline Joway | 0473/43.41.57 | [caroline.joway@galilee.be](mailto:caroline.joway@galilee.be) |
| Français et FLE |  |  |  | Dominique Ledur  Estelle Van Bellingen | 02/241.23.59  0473/41 14 02 | [dominique.ledur@galilee.be](mailto:dominique.ledur@galilee.be)  [estelle.vanbellingen@galilee.be](mailto:estelle.vanbellingen@galilee.be) |
| FLE |  |  |  | Estelle Van Bellingen | 0473/41 14 02 | [estelle.vanbellingen@galilee.be](mailto:estelle.vanbellingen@galilee.be) |
| Géographie et E.D.M. |  |  |  | Claude Thonet | 02/395.74.32 | [claude.thonet@galilee.be](mailto:claude.thonet@galilee.be) |
| Histoire et E.D.M. |  |  |  | Baudouin Groessens | 0495/33.63.94 | [baudouin.groessens@galilee.be](mailto:baudouin.groessens@galilee.be) |
| Histoire et E.D.M. |  |  |  | Jean-Bernard Lens | 0473/40.21.95 | [jean.bernard.lens@galilee.be](mailto:jean.bernard.lens@galilee.be) |
| Mathématiques |  |  |  | Thérèse Gilbert | 010/61.14.75 | [therese.gilbert@galilee.be](mailto:therese.gilbert@galilee.be) |
| Mathématiques |  |  |  | Isabelle Berlanger | 0495/74.63.77 | [isabelle.berlanger@galilee.be](mailto:isabelle.berlanger@galilee.be) |
| Néerlandais |  |  |  | Claude Vandepaer | 0485/36.69.38 | [claude.vandepaer@galilee.be](mailto:claude.vandepaer@galilee.be) |
| Physique |  |  |  | Florian Payen | 0477/65.55.03 | [florian.payen@galilee.be](mailto:florian.payen@galilee.be) |
| Religion |  |  |  | Marie P. Biard | 0497/155883 | [mariepaule.biard@g](mailto:laurent.miller@galilee.be)mail.com |
| Sciences économiques |  |  |  | Philippe Collignon | 02/772.82.72 | [philippe.collignon@galilee.be](mailto:philippe.collignon@galilee.be) |
| Sciences sociales |  |  |  | Véronique Navez | 0472/42.68.46 | [veronique.navez@galilee.be](mailto:veronique.navez@galilee.be) |

**REGLEMENT GENERAL DE STAGE 2017-2018**

**1. Consignes pédagogiques, administratives et réglementaires**

**1.1 La posture enseignante (*Extrait du ROI de l’ISPG)***

*Durant leurs études, à l’ISPG et tout particulièrement sur les lieux de stage, les étudiants se doivent d’être perçus comme modèles pour leurs futurs élèves, ceci à la demande expresse des écoles de stage et au vu des compétences évaluées (« savoir-être » en termes de comportement, expression verbale et non-verbale, etc.).*

*En forgeant son identité enseignante, l’étudiant devient co-responsable de l’image enseignante en général, de celle de l’ISPG en particulier et enfin de la sienne propre : toute atteinte à celle-ci, volontaire ou par négligence, est susceptible de sanction.*

*La direction se réserve un pouvoir d’appréciation à ce sujet, après consultation des professeurs concernés. (Article 13 du ROI de l’ISPG)*

*A l’ISPG et sur tous les lieux où l’étudiant se rend dans le cadre des activités d’enseignement dispensées à l’ISPG, il respecte les principes suivants.*

*§1. L’étudiant veille à intégrer et véhiculer les valeurs et la culture de la Haute Ecole Galilée (voir le* Profil d’Enseignement*) et plus spécifiquement celles qui reflètent la déontologie de la profession à laquelle ils se destinent.*

*§2. L’étudiant veille dans ses rapports avec autrui, notamment ses professeurs et maîtres de stage mais aussi tous les acteurs rencontrés, à la plus parfaite courtoisie et à une grande réserve professionnelle (propos tenus oralement et par écrit - en ce compris sur les réseaux sociaux - sms, mails, etc.) Il donne suite dans les formes et délais requis aux convocations, rendez-vous, appels téléphoniques, courriers et courriels émanant de l’ISPG ou des écoles de stage.*

*§3. L’étudiant veille à une hygiène parfaite et à la correction de sa tenue qui se doit d’être neutre et discrète. A ce titre sont de manière générale interdits: les vêtements de sport ou excentriques, les couvre-chefs, les signes distinctifs religieux ou culturels et toute tenue, apparence ou comportement sortant d’une neutralité de bon aloi. La direction et les professeurs se réservent un pouvoir d’appréciation à ce sujet, notamment quant aux exemples non cités pouvant évoluer au fil des modes et tendances. Ils ont à cet égard tout pouvoir d’injonction verbale ou écrite, avec effet immédiat, dont le respect conditionne notamment l’accès ou la poursuite d’un stage, sans aucune autre formalité et sans préjudice en surplus, de l’activation d’une procédure disciplinaire (Article 14 du ROI de l’ISPG).*

**1.2. Le choix de l’école**

*La recherche de places de stage est un service complexe assuré par l’ISPG aux étudiants : elle est réadaptée chaque année en fonction des exigences de la qualité de la formation dispensée à l’ISPG, de la rareté des places de stage et de l’évolution des exigences du terrain. Les étudiants doivent s’en montrer conscients et dignes. (ROI de l’ISPG section 3).*

L’accès au stage doit être compris par l’étudiant comme le résultat de son travail de préparation - évalué en termes de compétences spécifiques. Si cette préparation s’avère incomplète ou si durant le stage les exigences spécifiques ne sont pas remplies, le stage sera arrêté*. (ROI de l’ISPG article 11).*

La répartition définitive des places est faite par les didacticiens, psychopédagogues et la coordination.

Le choix des écoles sera diversifié tout au long de la formation du point de vue du milieu socio-culturel et du type d’enseignement (général, technique et professionnel)

En première année, il est interdit d’effectuer un stage dans son ancienne école secondaire et fortement déconseillé en deuxième et troisième.

Les maîtres de stage auront au moins trois années d’expérience dans l’enseignement et ne pourront être des membres de la famille ou des proches de l’étudiant (ami, …).

Les stages se dérouleront dans l’agglomération bruxelloise ou dans les environs de Bruxelles. En troisième, un stage peut néanmoins se dérouler en dehors de Bruxelles si l’étudiant est domicilié en province, ou si l’étudiant a un motif valable à soumettre à l’approbation de ses didacticiens et psychopédagogues.

L’étudiant respectera la culture et le règlement de l’école où il effectue son stage.

**1.3. Les stages : nombres de périodes, contenu et accès**

Les stages font partie d’Unités d’enseignement qui visent la pratique professionnelle. En B2 et B3, l’étudiant veillera à une juste répartition de ces périodes entre les différentes disciplines conformément aux recommandations de ses didacticiens. Si tel n’était pas le cas, des périodes supplémentaires devront être prestées dans l’école indiquée par les didacticiens et les psychopédagogues.

**Un stage ne peut être arrêté** qu’après concertation de toutes les parties (maître de stage, haute école, étudiant).

**En B1**

Le stage s’effectue au deuxième semestre et, à priori, par deux (« binôme »). Outre ce qui est dit ci-dessus (« posture enseignante »), et sans préjudice de l’obtention du « feu vert», l*’accès* au stage suppose un investissement préalable des étudiants : il est conditionné par la présence obligatoire aux AFP et aux cours de didactique (80% de présence minimum. - Art. 4 du ROI de l’ISPG, section 1) et à la « séance générale » d’AFP en lien avec le stage avant la semaine d’observation. Il peut également l’être par la réussite d’un test de maîtrise minimale des matières à enseigner.

Ce stage comporte environ **12 heures** d’observation du MS, qui peuvent être participatives, **3 heures** d’observation du binôme, et **3 heures** actives durant lesquelles l’étudiant donne cours seul devant une classe.

* Le temps d’observation se déroule durant les 3 demi jours et les deux semaines consécutives qui sont à l’horaire de l’étudiant. Durant ce temps, l’étudiant observe le milieu scolaire d’accueil selon les consignes des didacticiens et psychopédagogues. Ce temps comporte 12 périodes en classe, ainsi que des activités hors classe (interview,…) et l’observation des 3 heures actives de son binôme. En concertation avec son maître de stage, l’étudiant peut prendre une part active à certaines activités d’apprentissage (gestion d’un travail de groupe, aide en classe, en sortie de classe, petite explication aux élèves, etc.).
* Le stage actif de 3 heures se déroule durant la dernière semaine du stage, si et seulement si l’étudiant a déjà observé au minimum  **6 heures** de cours et a reçu le « feu vert » de l’ISPG et si il a obtenu l’approbation de son travail par le maître de stage, au terme de la semaine qui précède.

Outre les attentes minimales définies par chaque sous-section pour obtenir ce **« feu vert »,** les didacticiens se réservent le droit d’évaluer préalablement la connaissance minimale de la matière à enseigner.

Sous la responsabilité et la supervision du maître de stage, et en concertation avec l’étudiant, celui-ci peut donner quelques périodes de cours en plus.

Un **« feu orange »** peut être donné si les préparations ou les connaissances minimales sont jugées insuffisantes au terme de la semaine de préparation. Ou si l’étudiant n’a pas déjà presté 8 heures d’observation. Dans ces cas, l’étudiant ne donne pas les trois périodes de cours actives mais poursuit son stage d’observation.

**Le « feu rouge »** est une interdiction de partir en stage ou de le poursuivre. Il oblige l’étudiant à prendre **rendez-vous avec le service d’aide à la réussite (SAR**). Il est donné en cas de non-respect du cadre, des codes et de la déontologie**.**

**En cas d’échec** au stage et de réussite d’année à 45 ECTS, le stage sera refait en même temps que le stage 2.1. L’étudiant preste 3 heures actives supplémentaires (évaluées avec le stage 2.1.) et 10 heures d’observation pour lesquelles il remet un rapport (évaluation du stage B1). Si le rapport est jugé insuffisant, l’étudiant a la possibilité de refaire la même démarche au stage 2.2.

**En B2**

Les stages font partie d’une Unité d’enseignement transversale, sur les deux semestres, afin de permettre une évolution de l’étudiant.

L’étudiant doit prester entre **12 et 14** périodes de cours par semaine de stage (2 fois deux semaines).

L’étudiant est également supposé participer à la vie de l’école et prendre en charge une série de tâches : assistance à une journée pédagogique, surveillances, corrections, dédoublements, rattrapages, etc.

Sans préjudice de l’obtention (ou non) du « feu vert », délivré à la fin de la semaine de préparation en fonction des exigences minimales définies par chaque sous-section, dont minimum une semaine complète de préparations finalisées, *l’accès* au stage est conditionné par la présence obligatoire aux AFP et aux cours de didactique et méthodo (80% minimum.- Art. 4 du ROI de l’ISPG, section 1) et par le respect des consignes comportementales (voir ci-dessus « posture enseignante »).

**En B3**

L’étudiant doit prester entre **14 et 17** périodes de cours par semaine de stage (2 fois quatre semaines).

L’étudiant est également supposé participer à la vie de l’école et prendre en charge une série de tâches : assistance à une journée pédagogique, surveillances, corrections, dédoublements, rattrapages, etc.

Sans préjudice de l’obtention (ou non) du « feu vert », délivré à la fin de la semaine de préparation en fonction des exigences minimales définies par chaque sous-section, dont minimum une semaine complète de préparations finalisées, *l’accès* au stage est conditionné par la présence obligatoire aux AFP et aux cours de didactique et méthodo (80% minimum - Art. 4 du ROI de l’ISPG, section 1) et par le respect des consignes comportementales (voir ci-dessus « posture enseignante »).

1.3. Avant le stage

* Dès que l’étudiant a connaissance de la place de stage qui lui est attribuée, il suit la procédure indiquée sur le talon-réponse dans les plus brefs délais.
* Dès que l’étudiant rencontre ses maîtres de stage, il leur communique le **dossier de stage** contenant toutes les informations pouvant leur être utiles (règlement général de stage, modalités d’évaluation,…). Ces dossiers sont transmis en séance de cours par les psychopédagogues qui en expliquent le contenu. En cas d’absence lors de la distribution, l’étudiant photocopie lui-même les documents (disponibles sur le site ispgnet.be).
* B 2 et 3 : l’étudiant effectue un temps d’observation, en concertation avec son maître de stage, si possible pendant les périodes prévues à l’horaire, et obligatoirement en dehors des AFP. Le temps d’observation est attesté par un document contresigné par le maître de stage, à remettre par l’étudiant à ses professeurs en même temps que ses préparations, avant le « feu vert ».
* L’étudiant veille à bien transmettre son horaire à **tous** les enseignants de l’ISPG (et non à la coordination) susceptibles de les visiter, et ce, au plus tard le dernier jour ouvrable précédant la période de stage. Les éventuels changements d’horaires doivent être communiqués aux heures ouvrables aux professeurs visiteurs, par mail, 24h à l’avance, ou par sms (signé) le matin, et cela, avec la courtoisie professionnelle qui s’impose.
* Les étudiants sont obligatoirement présents pendant les semaines de préparations ; ils rencontrent obligatoirement leurs didacticiens auxquels ils montrent leurs préparations. Au terme de cette période, et sans préjudice de ce qui est dit supra (présence aux AFP et posture enseignante), l’étudiant reçoit ou non l’autorisation de partir en stage : le refus de l’accès au stage (« feu rouge ») est soumis à l’aval de la direction ou de son délégué (l’**article 10 § 4 du Règlement spécifique de l’ISPG est d’application**). Il est transmis à l’école de stage par les soins de l’étudiant et des professeurs de l’ISPG.

1.4. Pendant le stage

* Au début du stage, l’étudiant se présente d’abord à la direction de l’établissement ou à le/la personne responsable des stages et ensuite seulement au maître de stage.
* Le stage se passe dans un climat positif, dans le respect des règles élémentaires du savoir-vivre, entre autres la **ponctualité**. L’étudiant se comporte comme un futur éducateur : attitude et tenue vestimentaire, langage soigné, etc. (voir supra)
* L’étudiant doit montrer ses préparations au maître de stage **au minimum** **deux jours** avant la leçon proprement dite. En cas de réajustements, la leçon finalisée doit être donnée au maître de stage au plus tard le matin même de la prestation. Si ces conditions ne sont pas remplies, le maître de stage ou un des enseignants de l’ISPG peut arrêter immédiatement le stage.
* L’étudiant veille à avoir toujours tout son matériel (farde de préparations, journal de classe (B3) et à le présenter lors de la visite d’un enseignant de l’ISPG. (cf. 3. Les visites).
* L’étudiant veille à ne pas attendre l’heure précédant la leçon pour faire ses photocopies, les machines ayant la fâcheuse tendance à être occupées ou à « rendre l’âme » à ce moment.
* L’étudiant repère les locaux à l'avance afin de ne pas faire perdre de temps aux élèves auxquels il donne cours.
* L’étudiant ne peut quitter les élèves dont il est responsable sans l’accord préalable du maître de stage ou de la direction de l’école.
* L’étudiant de B1 et B2 ne peut jamais être seul en classe. Il en est de même pour l’étudiant de B3 sauf s’il a fait la preuve qu’il en était capable : cette dérogation est appréciée par le professeur maître de stage.

**1.5. En cas de problème …**

* En cas de maladie, l’étudiant contacte dès que possible et au plus tard avant la 1ère heure de cours toutes les personnes concernées : directeur / directrice, maître(s) de stage, professeurs de l’ISPG. Il fournit un certificat médical au secrétariat de l’ISPG. L’étudiant veille également, dans la mesure du possible, à faire parvenir le jour-même au maître de stage le matériel dont celui-ci a besoin pour donner les cours à sa place.
* En cas de difficultés ou si un professeur visiteur lui l’impose, l’étudiant doit prendre rendez-vous avec les didacticiens et/ou psychopédagogues pour les rencontrer en cours de stage. Ces rencontres s’effectuent selon un horaire à convenir. Si l’étudiant ne s’y présente pas alors que rendez-vous a été pris, il sera tenu compte de ce manquement au respect de la ponctualité dans l’évaluation finale
* Pour tout autre problème, l’étudiant peut toujours contacter la coordination ou ses professeurs.
* Toute absence de courte durée peut être récupérée après les dates normales de stage suivant les possibilités et les modalités décidées en accord avec les partenaires concernés (article 10 § 6 du Règlement spécifique de l’ISPG).
* Toute absence de longue durée ou pour tout le stage est susceptible d’entraîner un échec en stage (article 10 § 7 Règlement spécifique de l’ISPG). *Voir toutefois ci-après point 4 « force majeure ».*

**1.6. Après le stage**

* L’étudiant remet **aux professeurs concernés et à la date convenue avec ceux-ci** les fardes de préparations (une par discipline). **Tout retard est susceptible d’entraîner le retrait de points dans la note finale du stage.**
* L’étudiant remet à son psychopédagogue les documents d’évaluation générale du stage ainsi que son autoévaluation et les travaux demandés.

**2. Les documents**

* 1. Le dossier de stage

On entend par dossier de stage le fascicule remis aux maître(s) de stage et aux étudiant(e)s comprenant les consignes de stage, les consignes pour la rédaction des préparations et des objectifs, le document d’évaluation de leçon / séquence, l’évaluation générale de stage, etc.

Celui-ci se complète d’un carnet de stage, fourni par l’étudiant au maître de stage, et permettant d’assurer la communication entre eux : consignes, remarques, commentaires, évolution, etc.

**2.2. L’horaire de stage** (il est impératif d’utiliser le modèle officiel de l’ISPG )

Cet horaire doit comporter :

* le nom, la classe, le numéro de téléphone, l’adresse e-mail du stagiaire,
* le nom et l’adresse complète de l’école de stage.
* l’heure de début et de fin de cours, la branche d’enseignement et le type d’activité (exercices, contrôle, laboratoire, remédiation, demi-groupes, etc.), le nom du professeur titulaire du cours, le local,
* un plan pour atteindre l’école si celle-ci se situe en dehors de Bruxelles et n’est pas connue des professeurs visiteurs ou si l’entrée est d’accès difficile.

En cas de manquement à ces consignes, un « feu rouge » peut être attribué.

2.3. La farde de préparations

L’étudiant peut avoir une seule farde pendant le stage, mais il remet en fin de stage une farde par discipline aux didacticiens. Les travaux à réaliser pour les professeurs de psychopédagogie sont remis dans une farde séparée.

Au début de chaque farde doit se trouver une page de garde reprenant les coordonnées de l’étudiant ainsi que celles de son école de stage et le nombre d’heures totales données avec le nom des cours et leur thématique par heure de cours.

**2.4. Les préparations**

Pour les préparations, l’étudiant se réfère aux exigences indiquées par chacun de ses didacticiens et/ou de sa sous-section.

**2.5. Le journal de classe**(B3)

* Le journal de classe doit être établi par classe.
* Celui-ci doit inclure, pour chaque cours : la date et l’heure de cours, la classe, l’objet de la leçon, les compétences travaillées et les objectifs spécifiques de la leçon. Il peut renvoyer à la préparation, mais de façon très claire et précise.
* L’étudiant n’oublie pas d’y indiquer les travaux demandés aux élèves (devoirs, leçons, contrôles,...) au jour où ils doivent être rendus, ou à la date où ils feront l’objet d’une vérification.
* L’étudiant doit également y mentionner les activités scolaires autres que les cours donnés ou observés.
* Le journal de classe est rempli avant le cours et complété immédiatement après sur une autre

page afin d'indiquer les activités réellement prestées.

**3. Les visites**

Lors de la visite d’un professeur de l’ISPG, l’étudiant lui remet, en début de cours, sa farde de préparations, contenant celle qui sera évaluée par le professeur visiteur, son journal de classe (B3) et enfin une feuille d’évaluation par leçon

Si un cours n’est pas évaluable (absence du stagiaire, interrogation de plus d’un quart d’heure, journée pédagogique, excursion, visite, etc.), l’étudiant doit en avertir au préalable tous les professeurs susceptibles de venir le visiter.

**4. L’évaluation du stage**

Chaque stage fait l’objet d’une réunion d’évaluation spécifique.

Le jury est constitué de l’équipe des professeurs visiteurs, des professeurs ayant lu les fardes de préparations et le cas échéant (sur demande des professeurs), de la coordination.

Ces réunions se déroulent en **deux phases**

1ère phase

* L’étudiant est entendu. Durant cet entretien, il communique l’analyse réflexive de son stage faite à partir du document intitulé « auto-évaluation du profil de l’étudiant au cours de sa formation».
* Ce document sera consigné dans le dossier pédagogique de l ‘étudiant, libre de consultation à la coordination.
* Durant cet échange, les professeurs commentent leurs appréciations et le psychopédagogue communique l’appréciation des maîtres de stage.

2ème phase

* L’étudiant n’y participe pas.
* Un document est complété : « *Evolution du profil professionnel de l’étudiant au cours de sa formation* »

Il reprend :

* d’une part les différentes appréciations attribuées par chaque intervenant ainsi qu’une appréciation globale du stage. Celle-ci est attribuée collégialement par les didacticiens et les psychopédagogues éclairés de l’avis des maîtres de stage et de l’analyse réflexive présentée par l’étudiant ; elle n’est pas une « moyenne » des éventuelles appréciations individuelles.
* d’autre part les forces et les faiblesses de l’étudiant et leurs évolutions au cours de sa formation. Il y est notifié les compétences marquantes acquises ou non acquises, ce que l’étudiant compte mettre en place pour évoluer et les objectifs de son prochain stage. Ce document sera exploité avant chaque stage par les psychopédagogues et servira de document de base pour l’examen d’AFP de B3. Pour la phase « observation » stage1.1. en B1, il n’est pas rempli.

Après chaque évaluation le psychopédagogue, qui a en charge les dossiers pédagogiques de la sous-section, communique aux étudiants les bilans pédagogiques dressés collégialement par les évaluateurs. L’étudiant signe son rapport d’autoévaluation et peut y ajouter les observations ou remarques qu'il juge utiles. Le psychopédagogue assure le suivi nécessaire.

L’étudiant qui ne se présente pas pour prendre connaissance de son rapport, après le moment d'évaluation, en admet automatiquement les conclusions.

Les stages de B1 et B3 sont certificatifs et évalués dans l’Unité correspondante à chacun des stages. Chaque Unité d’enseignement est indépendante des autres. En B2 et B3, l’Unité qui contient les stages est transversale (sur les deux semestres) sauf au B3 dans les sous-sections FF, FR et LG. Lorsque le stage est transversal, il n’y a pas de note intermédiaire : une seule note est attribuée en fin d’année. A la fin du premier stage, après l’évaluation, le psychopédagogue communique un avis de réussite, échec ou danger.

En cas de force majeure seulement, le conseil des professeurs peut proposer des activités de rattrapage à un étudiant qui n'aurait pu prester toutes les activités didactiques prévues au programme. Le conseil des professeurs apprécie les raisons invoquées par l'étudiant et n'est absolument pas tenu de proposer des activités de rattrapage. Le laxisme, la négligence, le manque d'application et de sérieux dans le travail seront sanctionnés et ne pourront jamais être compensés par des activités de rattrapage. Par ailleurs, il est des absences, même justifiées, dont la durée ne permet pas la récupération pendant la même année académique et qui entraînent donc un échec en stage.

Revu en 2017 par le Conseil de Section

|  |
| --- |
| ***DOCUMENT D'EVALUATION DE LECON / SEQUENCE***  ***Par le professeur visiteur (pour votre info)*** |
|  |
| ***A compléter par l'étudiant(e)***  Nom et prénom de l'étudiant(e) : …………………………………… Année : ……………………………  Ecole de stage : ……………………………………………… Type d'enseignement : ………………………  Nom du titulaire : ………………………………………………… Classe de stage : ………………………  Date et heure de cours : ……………………………… Branche : ……………………………………… |

***Pour plus de détails à propos de chaque item, cf. le document d'évaluation de stage***

1. Communication adéquate *(compétence 1 : Communiquer de manière adéquate dans la langue d’enseignement dans les divers contextes liés à la profession)*
2. Rapport critique et autonome avec la matière enseignée et imagination *(compétence 4 : Entretenir un rapport critique avec le savoir et oser innover)*
3. Maîtrise des contenus et de la méthodologie *(compétence 5 : Développer une expertise dans les contenus enseignés et dans la méthodologie de leur enseignement)*
4. Gestion des situations d'apprentissage (concevoir, conduire, réguler et évaluer) *(compétence 6 : Concevoir, conduire, réguler et évaluer des situations d’apprentissage qui visent le développement de chaque élève dans toutes ses dimensions)*



E. Gestion du groupe classe *(compétence 7 : Créer et développer un environnement propre à stimuler les interactions sociales et le partage d'expériences communes, où chacun se sent accepté)*

|  |
| --- |
| **Aspects positifs** |
|  |
| **Aspects à améliorer** |
|  |
| **Aspects susceptibles de mettre la leçon / séquence en échec** |

***Nom et signature de l'évaluateur***